
Compte rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2018

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Points et réunions diverses

Points dernière séance :

M. le Maire fait le point sur l'évolution des dossiers traités lors de la précédente réunion et stipule qu'un certain nombre d'entre eux va être abordés lors cette séance.

- **Menu au choix à la cantine scolaire :** Pour faire suite à l'interrogation sur un choix potentiel de menu à la cantine scolaire, M. le Maire confirme qu'aucun choix n'est possible, un menu unique hors allergies est proposé.

Réunions :

- **Commission « sport » intercommunale :** L'agrandissement du gymnase d'Artannes à l'étude doit être revu à la baisse. Est en pourparlers la prise en charge de la gestion de la piscine de Saint-Branches, actuellement très onéreuse, par le Spadium de Monts.
- **Commission culture intercommunale :** Le transfert de compétence relatif aux bibliothèques pourrait être retardé suite à un désaccord de la commune d'Azay le Rideau au sujet du transfert des charges.

Intercommunalité

- **Désignation représentants commission appel d'offre du groupement de commande voirie :** M. le Maire informe les élus que suite à la délibération municipale prise le 1^{er} décembre 2017 pour adhérer à un groupement de commandes pour des travaux d'entretien de voirie, il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à la commission d'appel d'offre dudit groupement. A l'unanimité, sont désignés Mme Arlette DUCHENE en tant que titulaire et M. Gérard LEGRAND en tant que suppléant.
- **Modification de statuts et arrêté préfectoral :** Les élus sont informés que la modification de statuts n°2 approuvée par le conseil municipal le 13 octobre 2017 a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017.
- **Bonification de dotation d'intercommunalité et arrêté préfectoral :** Les élus sont informés de l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2017 portant éligibilité à la bonification de la dotation d'intercommunalité de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre à compter du 1^{er} janvier 2018.

Budget – Finances

- **Tarifs services périscolaires** : M. le Maire rappelle le bilan de l'année scolaire 2016-2017 concernant les services périscolaires, le choix de livraison de repas en liaison froide, le nouveau contrat signé le 1^{er} septembre 2017 avec la société CONVIVIO pour une durée de 3 ans et la décision lors de la séance du 1^{er} septembre 2017 de ne pas modifier les tarifs périscolaires pour l'année 2017-2018. Il précise qu'est prévue, dans le règlement intérieur de ces services, l'imputation aux familles du tarif lent d'envoi postal lors de l'envoi de facture par ce biais. Ce point mérite d'être ajouté à la délibération municipale qui stipule les tarifs de cantine et de garderie ainsi :

- Repas enfants : 3,28 € (identique en 2016-2017)
- Repas adultes : 3,96 € (identique en 2016-2017)
- ½ heure de garderie : 0,82 € (identique en 2016-2017).

- **Charges locatives** : M. le Maire présente les charges imputables aux bâtiments communaux mis à la location au vu du décret 87-713 du 26/08/1987 et de la loi afférente du 06/07/1989. Il fait état des différents bâtiments concernés. Il rappelle que ces charges constituent des provisions pour charges avec régularisation en fin d'année au vu des dépenses réelles. Les élus approuvent à l'unanimité ces propositions.

- **Ouverture de crédit et autorisation de paiement (programme 010)** : M. le Maire précise que le budget général de la commune ne sera pas voté avant mars prochain alors que les dépenses suivantes seront à mandater avant cette date : **solde achat de matériel informatique lié au programme de classe numérique pour l'école communale.**

Ainsi, il propose de voter une ouverture de crédits à hauteur de 8 000 € sur le programme **010** (matériel école) et précise que ceux-ci feront l'objet d'une régularisation lors du vote du budget primitif 2018. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

Personnel communal

- **Point poste cantine et ménage en Contrat Unique d'Insertion (CUI)** : M. le Maire informe les élus que le Contrat Unique d'Insertion de Mme Maité BESNIER a finalement été renouvelé au 5 janvier 2018 pour 1 an contrairement à la première réponse faite par Pole Emploi en décembre.

De fait, Mme Maité BESNIER poursuit ses missions au sein de la collectivité au poste d'aide cantine, service et ménage, et assure les ménages des bâtiments communaux. Les élus sont satisfaits d'une telle décision qui permet de maintenir une organisation sereine de ce service.

- **Augmentation effective des heures de travail d'ATSEM** : M. le Maire précise que suite au tableau des effectifs défini le 4 juillet 2017 par le conseil municipal prévoyant l'augmentation des heures de certains agents, au 1^{er} janvier 2018, Mme Mélisande PÉGUÉ est passée de 27 heures à 32 heures hebdomadaires et Mme Peggy PRIEUR de 17 heures 30 à 26 heures hebdomadaires.

- **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expérience et Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)** : M. le Maire informe les élus qu'il convient de revoir le régime indemnitaire des agents de collectivités régi par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 88 et de mettre en place le RIFSEEP créé par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 et modifié par le décret n°2016-1916 du 27 décembre 2016. Ce nouveau régime indemnitaire est constitué d'une indemnité de base appelée IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) versée en principe mensuellement et d'un complément appelé CIA (Complément Indemnitaire Annuel) lié à la valeur professionnelle de l'agent et à son engagement et qui peut être versé semestriellement. Pour conserver l'esprit de la loi, l'IFSE doit être supérieure au CIA.

Ainsi, il convient de définir les groupes de fonctions et les plafonds attribués à chacun d'eux.

Après étude du régime indemnitaire proposé par M. le Maire, les élus acceptent de soumettre ce projet au Comité Technique qui doit se réunir le 14 février prochain afin de donner un avis. Au vu du retour du Comité Technique, ce projet de délibération fera l'objet d'un point lors du prochain conseil municipal.

- **Présentation Comité des Œuvres Sociales (COS) :** M. le Maire informe qu'un COS existe au sein de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ouvert aux agents rattachés à cette intercommunalité. L'objectif est de créer du lien entre les agents et de permettre l'accès à des avantages différents du Comité National d'Actions Sociales, auquel cotisent déjà les agents de la commune. Il n'y a pas d'obligation d'adhésion de l'ensemble du personnel. Ainsi, 2 formules participatives à la charge de la collectivité sont proposées, en plus de la cotisation annuelle personnelle des agents de 15 € par an :

- 20 € par an et par agent : Noël des enfants, journées et soirées festives
- 80 € par agent par an : Noël des enfants, journées et soirées festives, billetterie, chèque KDOC, aide culturelle et sportive maximum 50 €, prêt exceptionnel à 0 % (maximum 2000 € pour agent en difficulté)

Au vu de cette présentation, les élus décident de retenir la formule à 20 € par an et par agent.

Travaux communaux

- **Commission communale bâtiments :** Afin de dresser la liste des éventuels travaux à effectuer, la commission communale bâtiment se réunira le samedi 10 février à 10h00.

- **Commission communale voirie :** Afin de dresser la liste des éventuels travaux à effectuer, la commission communale bâtiment se réunira le samedi 3 février à 9h30.

- **Point voirie et route du Chêne Parapluie :** M. le Maire informe les élus que les travaux sont achevés sur ce secteur y compris les espaces verts. Il est observé que les fils des lignes téléphoniques touchent déjà les arbres récemment plantés.

- **Point Logements Locatifs sis impasse du vieux bourg (LL1) :** M. le Maire fait part d'un rendez-vous avec un expert, fixé le 8 février prochain à 9h00 sur place, relatif au contentieux sur les travaux de rénovation de façade avec l'entreprise AUBERT-GUIET.

- **Point Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI) et étude communale :** Un rendez-vous va être organisé début février entre le cabinet chargé de l'étude de retenue collinaire sur la commune, le SAVI et la commune.

- **Rencontre SNCF et bâtiment de la gare :** M. le Maire informe les élus d'une récente rencontre avec un représentant de la SNCF relative au devenir du bâtiment de la gare. La SNCF, initiatrice de ce rendez-vous, souhaite se débarrasser de ce bien immobilier. La municipalité n'a pas de projet communal à ce jour mais s'oppose à la démolition de ce bien. Elle a préconisé à cet interlocuteur la consultation de la Région, compétente en matière de transport, ainsi que des Domaines pour avoir une estimation de la valeur de ce bâtiment. Au vu de cela, des acheteurs potentiels pourraient se déclarer.

Transports

- **Elargissement autoroute A10 et enquête publique :** M. le Maire précise que l'enquête publique unique relative à l'élargissement de l'autoroute A10 portant sur l'utilité publique du projet, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, le parcellaire et la demande d'autorisation environnementale débute lundi 22 janvier à 9h00 pour s'achever vendredi 23 février à 16h30. Elle sera consultable à la mairie où trois permanences du commissaire-enquêteur sont programmées les 25 janvier de 13h30 à 16h30, 6 février de 9h00 à 12h00 et 23 février de 13h30 à 16h30. Un avis du conseil municipal sera donné lors du prochain conseil municipal le 16 février. M. le Maire sera vigilant notamment sur les protections acoustiques.

- **Rencontre référents Service Territorial d'Aménagement (STA) :** M. le Maire informe les élus du redécoupage entrepris par le Département sur les services de voirie et spécifie que la commune dépend désormais du STA du Sud-Ouest. A ce titre, il a rencontré M. Fernand LACROIX, responsable de ce secteur et le référent, M. Jacky BIDAULT. Au cours de ce rendez-vous a été abordée la dangerosité du carrefour de la RD21 et de la RD910. L'évocation de la mise en vente de la parcelle dite « La Grillade » a été formulée, parcelle permettant peut-être un aménagement sécuritaire. Le manque d'éclairage des abri-bus a aussi été soulevé, ce point relevant de la Région. Ainsi, un courrier va être fait à destination du Département et de la Région avec copie à la commune de Louans, elle aussi concernée.
- **Fossés :**
 - M. le Maire stipule qu'un courrier va être adressé à l'entreprise responsable de l'affaissement du fossé au niveau de la Tournerie.
 - Le fossé situé aux Baffaults, le long du chemin allant vers la parcelle Nord, est obturé et, suite aux fortes pluies, est plein. La commune va étudier la possibilité de recréer un fossé.
 - M. le Maire fait état du jugement de l'affaire DROCHON relative aux inondations antérieures du secteur des trois Pruniers qui donne tort à 95 % à la commune. Appel va sans doute être fait auprès de la Cour de Cassation.

Urbanisme

- **Déclaration d'Intention d'Aliéner :** Les élus ne souhaitent pas préempter sur :
 - le terrain cadastré ZB n°131 chemin de la Gentillerie
 - le terrain et bâtis sis 21 et 23 rue du Carroi du Vignau
- **Vente parcelle A343 pour partie :** M. le Maire informe les élus de la vente effective de la parcelle A n°519 (A n°343 pour partie).

Dates à retenir

- | | |
|--------------------------------------|---|
| ● Réunion technique SHOT | Lundi 29 janvier à 14h00 – Maison des Sports Parçay-Meslay |
| ● Commission communale voirie | Samedi 3 février à 9h30 – mairie |
| ● Réunion SAVI et étude | Lundi 5 février entre 14h et 17h – mairie (à confirmer) |
| ● Conseil d'école | Lundi 5 février à 18h00 – mairie |
| ● Commission communale communication | Mardi 6 février à 18h00 – mairie |
| ● Soirée doudou | Mardi 6 février à 19h00 - Bibliothèque |
| ● Rendez-vous expertise façade LL1 | Jeudi 8 février à 9h00 – sur place |
| ● Commission communale bâtiments | Samedi 10 février à 10h00 - mairie |
| ● Lecture offerte aux enfants | Mercredi 14 février à 17h30 – Bibliothèque |
| ● Prochain CM | Vendredi 16 février à 20h00 – mairie |
| | 30 mars |

Questions diverses

- 1. INSEE et population légale :** Le chiffre de population légale retenu pour la commune au 1^{er} janvier 2015 est de 1002.
- 2. Commission communale communication :** Afin d'établir le planning annuel de la lettre d'infos communales, la commission se réunira le mardi 6 février à 18h00 en mairie.
- 3. Projet permaculture :** M. Clément d'ARGENT propose un projet de permaculture sur la commune, voir sur l'emplacement de l'ancienne lagune, en collaboration avec l'association « Les jardins de Nouâtre » qui a déjà réalisé un tel projet sur la commune de Nouâtre. Les élus pensent que la présentation d'un tel projet

peut sans doute être élargie à une plus grande assemblée. Une réflexion est en cours avec une date à caler lors de la commission communication.

4. Exposition photos : Mme Isabelle DUFRAISSE, suite à des rencontres de photographes amateurs lors d'un voyage au Vietnam, cherche à mettre à disposition un lieu d'exposition de photos sur le Vietnam proposées par l'association « La goutte d'eau solidaire » de Fondettes. Les élus pensent à la bibliothèque municipale qui peut se prêter à ce type de manifestation.

5. Courrier de la Région et objectifs : M. le Maire informe les élus d'un courrier émanant de la Région et exposant les objectifs retenus par cette collectivité territoriale.

6. Association des Maires d'Indre et Loire (AMIL) : L'AMIL crée un groupe de travail sur les gens du voyage, la commune n'est pas directement concernée. Par ailleurs, un Club des femmes élues est mis en place, les maires femmes sont membres de droit, sinon une adjointe ou conseillère peut être désignée pour être membre de ce club. Une première réunion, avec l'intervention de Mme la Préfète, est organisée le jeudi 8 mars à 19h30 à l'Hôtel du Département, à l'occasion de la journée de la femme.

7. Sénat et sondage : M. le Maire informe les élus d'une enquête relative au statut de l' élu local en 2018, le lien permettant d'y répondre sera transmis aux conseillers.

8. LGV-SEA et parlementaires : M. le Maire fait part aux élus d'une réunion avec les parlementaires locaux qui s'est tenue le 12 janvier dernier. Il tient à souligner le travail commun initié par ces parlementaires qui ont su écouter les élus locaux. Un premier courrier a déjà été adressé à la Ministre des Transports, un second ne tardera pas pour solliciter une réunion avec les parlementaires et les élus locaux. M. le Maire souligne qu'il conviendra alors de préparer en amont cette rencontre.

9. Croix-Rouge et don IRMA : L'association de la Croix-Rouge remercie la commune pour le don octroyé suite aux dégâts causés par la tempête IRMA.

Le secrétaire de séance